

Engagement #3 : Poursuivre et étendre la politique d'ouverture des données

Engagement permanent / Contributions aux données ouvertes depuis 2013)

Agence / acteur d'exécution principal

Directeur du numérique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

- Transparence de l'action publique
- Conception de nouveaux services (payants ou gratuits) issus d'entreprises ou de la société civile.
- Simplification de démarches administratives
- Lutter contre l'asymétrie informationnelle et « fake news »

Quel est l'engagement ?

L'ouverture des données est une démarche véritablement porteuse de sens et d'engagement pour les agents du ministère. Ces ouvertures de données concourent directement à la transparence de l'action publique, à un soutien à l'économie et à l'élaboration de nouveaux services à destination des usagers. Les réutilisations possibles de données du ministère peuvent autant être du fait d'organismes publics, de structures privées que de la société civile.

L'objectif global est autant de générer une valeur nouvelle pour la société civile que de réduire des irritants rencontrés par les citoyens.

En termes d'exemples, nous assurerons le maintien en qualité opérationnelles de jeux de données déjà exposés (Etat-civil, adoptions, PVT, élections, traités, Appel de Paris, etc.) et poursuivrons l'effort sur l'identification et la mise à disposition de nouvelles ressources (citons actuellement en phase exploratoire certaines données cartographiques, relatives à l'aide publique au développement, à l'appel de Christchurch ou aux français de l'étranger, etc.).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public

L'engagement contribuera à résoudre ou réduire les problèmes évoqués en adoptant la démarche suivante :

- Inventorier les données du ministère
- Appliquer les champs d'exclusion prévus par la loi
- Rendre les données accessibles en conformité avec les attentes et valeur de « l'open data »
- De constituer et d'animer des communautés de potentiels réutilisateurs afin de faire connaître nos données et inciter à les utiliser.
- Prendre en compte les demandes d'éclaircissements et propositions d'amélioration

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'ouverture des données est principalement contributive de la valeur de transparence portée par l'OGP ; notamment en :

- Améliorant l'accessibilité à l'information dans un format compréhensible par un externe au ministère,
- Améliorant la qualité de l'information,
- Réduisant l'asymétrie informationnelle.

Informations supplémentaires

Les actions relatives à l'ouverture des données sont par ailleurs inscrites dans la feuille de route « data » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

La politique des données s'inscrit dans le cadre de la feuille de route « data » de l'Etat et s'appuie sur les moyens offerts par la DINUM (data.gouv, api .gouv, code.gouv)

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Pilotage de l'avancement des chantiers d'ouverture (tableau de bord des jeux de données exposés) – **Début T1 2021 puis amélioration continue**
- Evolution de la communauté d'intérêts autour des données - **Début T1 2021 puis amélioration continue**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Fabien Fieschi

Directeur du numérique, Direction du numérique

fabien.fieschi@diplomatie.gouv.fr

Pour toutes questions opérationnelles merci de prendre contact avec

M. Jean-Yves Mahé

Responsable de la gouvernance des données

jean-yves.mahe@diplomatie.gouv.fr - 01 43 17 60 91.

Autres acteurs impliqués

Acteurs étatiques impliqués

- DINUM (Direction interministérielle du numérique)
- Autres ministères